

J. L. Belle & Co



Vol. II, No. 26.

MONTREAL, JEUDI. 14 MARS 1872.

ABONNEMENT. . . . 82.00
PAR NUMERO. . . . 5 Cents

FEUILLETON DU FRANC-PARLEUR.

LE

CHASSEUR DE PANTHERES

PAR ERNEST CAPENDU.

XVII

LES MASSACRES A DAMAS

(Suite)

Ce triple mouvement fut fatal à tous. Séparé, enveloppés, assaillis de toutes parts, les deux Français et le chasseur de panthères disparurent dans un cercle de Druses, tandis que d'autres assassins couraient assouvir leur furie sur les pauvres enfants demeurés sans défense.

On ne voyait plus rien. C'était un amas confus de bras s'élevant et s'abaissant, de corps roulant les uns sur les autres... La lutte ne pouvait durer... c'en était fait des trois généreux compagnons, quand des burnous blancs apparurent, vingt Arabes surgirent à la fois.

Un homme de taille moyenne, mince et élégant, au teint basané, à la physionomie noblement expressive, était à leur tête, son yatagan au fourreau.

"Qu'Allah protège les Francs!" dit-il d'une voix vibrante en étendant la main.

Les Arabes s'élançèrent comme des lions et repoussèrent les Druses. Abou'l-Abbas, Henri et M. Lernois tout sanglants, tout meurtris, se redressèrent plus menaçants encore.

"Mort aux giaours!" hurla Malhoun-Khatoun en ralliant ses hommes.

— Mort! mort! vociférèrent ceux-ci en revenant au combat.

— Abd-el-Kader! cria Abou'l-Abbas en s'élançant vers l'Arabe, sauve ces enfants et ce prêtre chrétien; nous couvrirons la retraite."

Arabes et Druses se regardaient menaçants. La lutte allait s'engager de nouveau. Sur un signe de l'émir, quelques-uns de ses hommes emportèrent les jeunes filles échappées au carnage, et s'efforcèrent d'entraîner le prêtre.

"Mort! mort!" cria Malhoun-Khatoun en voyant survenir une troupe de soldats turcs.

Des coups de feu éclatèrent soudain. Un nuage de fumée envahit l'église et déroba aux regards assaillants et assaillis. Des éclairs rapides sillonnaient cette vapeur blanchâtre et la déchiraient comme l'éclat de la foudre déchire la nue, et, au bruit de la fusillade intérieure, se mêlaient les clameurs sinistres du dehors.

Tout à coup une clarté rougeâtre brilla; l'église fut éclairée tout entière, et un jet de flammes s'élança vers la voûte. Les Druses venaient d'allumer l'incendie.

La fusillade cessa; la fumée tourbillonna, poussée par les flammes; la toiture craqua; s'effondra d'un côté; le nuage opaque trouvant une issue s'échappa en colonne noirâtre, et le pavé de l'église demeura dégagé et illuminé.

Plus un être vivant n'était debout. Abd-el-Kader, Henri, Abou'l-Abbas, M. Lernois, les Arabes, le prêtre et les jeunes filles, que n'avaient pas massacrés les Druses, avaient disparu. Les assassins eux-mêmes s'étaient repliés, laissant le champ libre à l'incendie. Des cadavres gisaient entassés pêle-mêle. Le corps de la religieuse était étendu dans une mare de sang; des enfants massacrés l'entouraient. Plus de vingt Druses se débattaient dans le râle de l'agonie suprême.

L'un d'eux, couché en travers la porte, ne donnait plus aucun signe de vie: celui-là était le cheik, c'était Malhoun-Khatoun.

Les Druses et les Turcs encombraient la cour; ils semblaient hésiter sur ce qu'ils avaient à faire.

Dans la ville, la fusillade retentissait plus furieuse et plus continue ; les flammes s'élevaient de toutes parts ; des cris effrayants déchiraient les airs.

Puis à ces cris, à cette fusillade, se joignit le bruit lourd et sonore que fait une troupe de cavaliers chargeant au galop ; des clameurs frénétiques accompagnaient ce bruit. On eût dit que la foule, tout à l'heure terrifiée et sans espoir, acclamait subitement un libérateur que le ciel lui eût envoyé.

“ Mort aux giaours ! mort à Abd-el-Kader ! ” hurla une voix dans la cour du pensionnat ; et un homme revêtu du costume turc, qui s'était tenu depuis quelques instants sur le seuil de la chapelle embrasée, bondit à la tête des assassins.

Druses et Turcs le suivirent en l'acclamant. Cet homme, c'était Osman-ben-Assah, l'agah, celui que Malhoun-Khatoun, le cheik, avait juré la veille de faire étrangler.

La cour fut vidée en un clin d'œil, et un nouveau flot de démons se répandit par la ville. L'incendie de la chapelle éclatait alors dans toute sa force, et les lucurs rouges mêlant leur lumière aux rayonnements dorés du soleil, faisaient paraître le spectacle plus désolant encore.

Le corps de Malhoun, gisant sur le seuil de la porte, recevait en plein la double lumière. Qui eût vu ce corps eût pu dire que le cheik était mort lâchement, car il était tombé à plat ventre, le dos fendu par un coup de yatagan. Il avait été frappé par derrière.

XV111

Un descendant de Jacob.

Depuis les massacres de Deïr-el-Kamar personne n'avait osé revenir fouler le sol de la malheureuse cité détruite.

L'œuvre des Druses avait commencé le 3 juillet ; elle s'était accomplie dans la nuit du 3 au 4, et le 30 du même mois, vingt-six jours après, la ville offrait encore le lugubre et effrayant spectacle de la désolation.

Pas un cadavre n'avait été inhumé, pas une maison n'avait été relevée ; le feu couvait encore sous les monceaux de cendres. Les Druses continuaient leur mission de meurtre dans la montagne ; et les Maronites, chassés, traqués, poursuivis, ne pouvaient se présenter sur un terrain découvert sans voir la mort se dresser en face d'eux.

La destruction continuait son œuvre ; seulement au lieu d'avoir pour ministres les hommes, elle avait pour agents les animaux carnassiers. Ce n'était plus les Druses qui égorgaient, c'étaient les chacals qui mangeaient les cadavres ; les vautours, les aigles, les condors qui s'abattaient sur ce charnier abandonné ; les hyènes qui arrivaient par troupes, fouillant cette terre sanglante de leurs gueules pointues aux dents acérées. On n'entendait que hurlements sinistres, que mugissements fauves, que cris aigus. C'était l'horreur dans toute l'effrayante acception du mot.

Au loin s'élevait Dptédin, cette résidence ruinée dont j'ai parlé précédemment ; spectre du passé se dressant là sur une roche voisine et semblant assister, impassible, aux horreurs du présent.

A mi-chemin de Dptédin, à un demi-kilomètre de l'enceinte de Deïr-el-Kamar, s'élevait, quelques jours plus tôt encore, une maison de gracieuse apparence entourée d'un frais jardin à l'extrémité duquel s'épanouissait un verger soigneusement entretenu. Aujourd'hui ce verger était dévasté, ce jardin était remué comme si un tremblement de terre eût bouleversé son sol, et un corps seul de la maison était debout. Des décombres noircis, des monceaux de cendres, des poutres charbonnées entouraient l'aile échappée au désastre par un miracle sans doute.

Le soleil était radieux, et il éclairait cette ville désolée dont les décombres contrastaient étrangement avec la beauté du paysage qui l'entourait.

Les cris des chacals, les hurlements des hyènes déchiraient les airs, et pas une voix humaine ne résonnait dans cette immense solitude où la mort avait laissé partout son stigmaté.

Tout à coup, par la porte béante de ce fragment de maison isolée, se projeta une ombre qui se détacha en noir sur un pan de muraille à demi écroulée.

L'ombre grandit peu à peu, et un homme se traînant péniblement apparut sur le seuil.

Cet homme, aux vêtements délabrés, à la barbe longue, inculte et plus blanche que la neige, au front ridé, aux yeux ternis, c'était Esau, le père de la belle Noémie.

Esau demeura un moment sur le seuil de sa porte. Ses regards vagues parcoururent l'espace et semblèrent interroger le ciel. Il écouta, et les clameurs furieuses des carnivores en orgie arrivèrent seules jusqu'à son oreille. Le vieillard tourna lentement sur lui-même et rentra dans sa maison. Il monta les marches croulantes d'un escalier effondré et gagna le premier étage.

Là, une pièce était à peu près intacte. Sans doute elle avait échappé à la dévastation, soit qu'ils l'eussent dédaignée, car elle était simplement, presque pauvrement meublée.

Esau, qui paraissait marcher avec peine, se traîna vers un divan placé le long du mur et se laissa tomber lourdement sur le siège.

“ Ma fille ! murmura-t-il. Noémie ! Mon enfant bien-aimée ! L'espoir de ma vieillesse !... où est-elle ? Oh ! les Druses m'ont tout pris ! Ils m'ont volé ma fille ! ils ont pillé mes trésors !

Mes trésors !... répéta le vieux juif après un moment de silence. Mes caisses pleines de dinars, de diamants et de perles ! Ils ont tout saccagé ! Oh le Dieu d'Abraham a abandonné son serviteur !...”

Le vieillard se leva péniblement et parcourut lentement la pièce.

“ Le jardin ! dit-il d'une voix émue, ont-ils dévasté le jardin ?... Comment le savoir ?... Les décombres couvrent l'entrée de la cachette et depuis douze nuits je n'ai pu la déblayer !... Mes trésors ! mes trésors ! “

Esau leva vers le ciel ses bras amaigris. Puis, o-

béissant à une résolution soudaine, il prit dans un angle une barre de fer à l'extrémité aplatie en forme de levier, et il descendit dans le jardin.

Là, tout était décombres. Une partie de la maison en s'écroulant, avait envahi le terrain, renversé les arbres, et les ruines formaient sur un point un monceau colossal. Des poutres énormes, des pierres gigantesques s'entassaient les unes sur les autres.

Ce fut vers cet amas que le juif se dirigea. Il s'arrêta pour considérer un moment l'ensemble informe et un profond soupir s'exhala de sa poitrine. Il était évident que s'il devait débarrasser la place pour se livrer ensuite à ses recherches, ce travail était matériellement au-dessus de ses forces.

Il se baissa cependant, et de ses mains amaigries il ramassa des pierres qu'il rejeta de côté, mais son levier, introduit sous les plus grosses, ne parvint même pas à les ébranler.

Soudain, Esau s'arrêta dans son travail et prêta une oreille attentive. Un bruit étrange, partant de l'amas même des décombres, l'avait frappé. Il se recula et il attendit : le bruit cessa. Esau demeura immobile, mais il n'entendit rien.

Frappé par une inspiration subite, il jeta son levier et courut avec plus d'agilité qu'on n'eut pu lui en supposer, vers sa maison. Il remonta dans sa chambre et prit sur un meuble l'un de ces sacs de cuirs brodés de soie, dans lesquels les Arabes renferment la poudre anglaise qu'ils achètent.

Il arracha en même temps un bout de corde garnissant une caisse. Il écarta le sac, passa dans l'intérieure l'extrémité de cette corde et l'y fixa solidement en refermant l'ouverture.

Ces préparatifs achevés, il redescendit au jardin. S'approchant doucement des décombres, il écouta et entendit de nouveau le bruit mystérieux qui avait déjà frappé ses oreilles.

“ Il y a là un chacal ou une hyène ! murmura-t-il, et par où l'animal a passé, je passerai aussi, moi ! Il faut seulement le faire sortir. ”

Esau tira un briquet de sa poche, fit du feu et plaça l'amadou allumé sur l'extrémité libre de la corde. Certain que la mèche brûlait, il poussa le sac à l'aide de son levier au plus profond qu'il put des décombres, puis il se sauva rapidement.

Quelques minutes s'écoulèrent... Enfin une lueur jaillit, une détonation assez forte retentit et un nuage de fumée s'éleva des décombres en même temps qu'un hurlement affreux dominait les cris des animaux qui remplissaient Deir-el-Kamar.

Esau revint vivement vers l'endroit où il avait placé sa mine. L'effet avait été assez puissant. De grosses pierres avaient été écartées et dans une sorte de vallée creusée dans l'amas de ruines, était étendu le cadavre d'une panthère.

Le juif prit un levier et toucha le corps de l'animal qui ne bougea pas. Certain que la panthère morte, il se glissa doucement vers elle et il se trouva sous une sorte de voûte obscure formée par l'entrelacement de poutres à demi carbonisées.

“ Oh ! Dieu d'Abraham, murmura le vieillard, dont les mains tremblaient et dont les yeux étince-

laient, pourquoi n'ai-je pas eu cette pensée plus tôt !... mes trésors ! mes trésors !... ”

Le juif avait oublié sa fille Rampant sous cette toiture de décombres, il se glissa à plat ventre comme un mineur dans une galerie. Longtemps il explora le sol de ses mains étendues, se heurtant le crâne aux pierres, se déchirant les épaules aux poutres, mais cherchant toujours, cherchant sans se lasser.

Enfin un cri de joie jaillit à demi étouffé dans sa gorge. Ses doigts frémissants fouillaient le sol afin de rencontrer une partie de sable. S'enfonçant à èvreusement dans ce sable, la main d'Esau s'arrêta sur un anneau.

“ Tout est là ! dit-il. Tout est là ? S'ils m'avaient pillé, s'ils eussent fouillé, ils n'eussent pas remis la trappe à sa place ! Que le Dieu d'Abraham et de Jacob soit béni ! mes trésors ! les Druses ne les ont pas volés !... ”

Le juif demeurait là, étendu, à demi enfoui dans ce monceau de ruines croulantes qu'un hasard pouvait faire s'abîmer sur lui, la main sur cet anneau précieux autour duquel se cramponnaient les doigts.

Sa poitrine respirait librement en dépit de la position gênante du corps. Mais une pensée vint flétrir le sourire de bonheur qui s'épanouissait sur les lèvres du juif :

“ Ma fille ! murmura-t-il, mon enfant !... ”

A l'instant même où Esau sentait une douleur poignante succéder à l'éclair de joie qui avait traversé son âme, à l'instant où la voix déchirante du sang dominait le cri de triomphe de l'avarice, deux cavaliers gravissaient les pentes escarpées de la route de Beyrouth, se dirigeant vers Deir-el-Kamar. Les deux cavaliers étaient M. Paterson et sir William.

Suivant l'usage préservateur qu'il avait adopté Sir William disparaissait comme de coutume, sous un amas toujours croissant de burnous de toutes nuances et de tous lainages, et chevauchait sur son pur sang arabe avec une apparence de momie qui eût par instant recouvert un peu d'animation.

M. Paterson toujours gros, toujours gras, plus rouge que jamais, paraissait souffrir extraordinairement de la chaleur.

“ Stupide pays ! dit le négociant anglais, jamais on ne pourra établir ici de chemins de fer. Je ne connais rien de laid comme les montagnes. N'êtes-vous pas de mon avis, sir William ? ”

— Il est évident, monsieur Paterson, répondit Sir William, que je préférerais de beaucoup conduire mon “ tenden ” dans “ Regent-Street ou dans Piccadilly, plutôt que de suer sang et eau sur cette route endiablée que vous m'avez fait suivre.

— J'espère, Sir William, que quand la civilisation bien entendue aura triomphé de la barbarie, on rasera toutes les montagnes, on aura de grandes voies bien plates sur lesquelles pourront rouler de confortables omnibus. Mais en attendant, ce maudit pays est vraiment un enfer.

— Ah ! fit sir William, voici Deir-el-Kamar.

(A continuer.)

La Comédie de la Convocation du Bureau des
Reviseurs, à l'Hôtel-de-Ville.

M. POMPEUX.

Des circonstances incontrôlables ayant empêché l'auteur de cette Comédie de donner à nos lecteurs la suite et fin de son ouvrage, nous sommes heureux de constater que ces empêchements n'existent plus.

Quoiqu'il y ait eu un assez long espace de temps entre la seconde scène et celle-ci, l'intérêt de la question n'en subsiste pas moins aujourd'hui comme auparavant.

SCÈNE III.

La Chambre des Reviseurs.

(Le messager a fait sa tournée, ses favoris ont tous un cigare au bec, et ils attendent avec impatience la bienheureuse allumette pour mettre le feu dessus. Il n'y a pas jusqu'aux membres de la presse qui ne se régalent aux dépens de la chose publique, et font mille gentillesses au vieux messager qui est tout glorieux de son rôle et qui rit dans ses barbes en voyant comme il faut peu de chose pour attirer l'eau au moulin; le bon homme jubile, il a une façon charmante pour tout le monde, mais comme les membres du Bureau sont sur le point d'entrer dans l'appartement, il se mouche avec ses doigts, chacun se range sur son passage et il sort triomphalement pour voguer à d'autres soins. Dans un coin nous remarquons M. l'Intention et M. LaBourse qui causent ensemble à voix basse et s'entretiennent sur le compte de l'Inspecteur de la cité. Il paraît que cet officier modèle aurait été envoyé en mission aux États-Unis par son département, et qu'en revenant, il aurait fait comme Noé, il se serait enivré, mais avec autre chose que du vin, et comme il n'avait avec lui aucun de ses fils ou de ses amis pour le couvrir de leur manteau, la rumeur rapporte qu'il aurait passé la nuit à la belle étoile, et comme l'air est très inclément par le temps qui court, la gelée serait pénétrée dans ses pieds, dans ses mains et dans son visage et, enfin de compte, un compatriote à lui, dans un mouvement de philanthropie écossaise, serait allé à sa recherche et l'aurait ramené dans ses foyers dans le plus piteux état, en sorte que M. LaBourse et M. l'Intention étaient à se demander, s'il n'y aurait pas moyen de jeter le voile sur cette fredaine de leur ami, de faire oublier sa mission et son absence, et la cause. Aussi a-t-on pu remarquer le cheval et la voiture de l'Inspecteur, avec son cocher, venir régulièrement chercher M. LaBourse et M. l'Intention à leurs Bureaux, et les conduire, comme de coutume, à leur très heuseuse maisonnette et les ramener sans que personne n'eût le moindre doute que M. l'Intention se conduisait tout seul, c'est-à-dire le cheval avec M. LaBourse, qui adore, avec son ami, les tours de voiture qui ne lui coûtent rien. Ce pauvre diable, disait l'un, savez-vous qu'il est rendu à l'hôpital, notre Inspecteur, il a les deux pieds gelés et qui sait s'il ne restera point infirme? L'autre s'apitoyait sur le sort de cet ami, et les deux se promettaient bien de lui faire ce qu'ils n'ont jamais fait pour personne, s'intéresser à lui et tâcher de lui porter quelque consolation et mettre à ses pieds gelés leur entier dévouement. Nos deux fonctionnaires deviseraient encore ensemble, si M. Pompeux et tous ses confrères n'étaient arrivés pour prendre place autour de la table. Chacun se salue de son mieux, mais M. Ronfleur voit d'un très mauvais œil les fumeurs et les appartements remplis de fumée. Il fait demander le messager et le prie de faire de l'air afin que le Bureau puisse respirer, et il demande à M. Pompeux, qui lui même a un cigare au bec, s'il n'y aurait pas moyen de prier les fumeurs de s'abstenir, car l'odeur du tabac lui obscurcit l'intelligence et lui apesantit les sens.)

Le Bureau, Messieurs, n'a aucune objection à laisser entrer dans cette chambre tous ceux qui y viennent avec de bonnes intentions, mais, sur la remarque d'un des membres, je serai forcé de vous prier de vous désister d'une coutume que je ne puis condamner, mais qui n'est pas du goût de tout le monde, et je crois que vous m'accorderez cette bonté en faveur de mon excellent ami, monsieur Ronfleur, qui s'est adressé à moi en ma qualité de Président de ce Bureau, et messieurs, je n'ai jamais eu qu'un sentiment en ma vie, c'est celui de me soumettre aveuglement à la volonté de mes amis. Encore une fois, messieurs, ne soyez pas offensés, mais nous avons à nous occuper de choses très sérieuses et comme la fumée pourrait être pour nous une cause de distraction, j'espère que vous imitez mon exemple et que vous en ferez le sacrifice pour cette occasion.

(Un certain Echevin, voisin de l'homme "ty vend des livres," et qui porte un capot de poil de cent piastres, à ce qu'il dit, bien connu par son intelligence, et surtout par son estomac qu'il remplit autant qu'il peut, aux dépens des autres et qui ne manque pas une occasion d'imiter son grand-père Noé, surtout quand ce sont les Corporations qui paient, n'avait pas l'air à goûter du tout l'avis de monsieur Pompeux, et comme le messager lui avait donné d'avance sa petite provision de feuille de chou, il prétendait être son seul juge et d'être libre de les fumer ou de ne pas les fumer, sans égard pour personne, car il a pour principe, chacun pour soi et rien pour les autres. Comme on le sait bon enfant, on n'a pas paru beaucoup le remarquer, et comme il était venu là pour s'instruire, il fallait le ménager, car il est excessivement facile à s'embrouiller, même quand il ne fume pas et qu'il n'a rien à prendre.)

M. POINT-NOIR.

M. Pompeux, je crois, si je ne me trompe pas, que le Bureau a été convoqué pour recevoir l'opinion des avocats, comme je n'ai pas de temps à perdre, et qu'il y en a déjà assez de perdu, je demande à ce que l'on passe de suite à l'ordre du jour.

M. SATISFAIT.

M. le Président, je suis de l'opinion de monsieur Point-Noir, j'aimerais, pour ma part, qu'on saurait enfin à quoi s'en tenir au sujet de la loi, et je demande que les procédés ne traînent point en longueur et qu'on ne nous tiennent pas plus longtemps dans l'incertitude.

M. FLEXIBLE.

C'est bien mon avis, à moi aussi, monsieur Pompeux, car je suis dans les affaires, et mon temps est précieux, et mes électeurs ont le droit de savoir à quoi s'en tenir sur la difficulté qui nous divise, et moi, leur mandataire, je dois faire tout en mon pouvoir pour leur fournir les informations qu'il me demandent et cela dans le plus court délai possible (quelqu'un lui fait remarquer, que son capot de fourrure est crevé dans le coin et qu'il devrait prendre le temps de le faire raccommoder, car la bourrure s'échappe et il pourrait bien la perdre, mais il n'entend rien, repousse d'un geste oratoire le voisin qui lui donne ce conseil salutaire et s'échauffe de plus en plus au sujet du droit de ses électeurs. M. Pompeux, ajoute-t-il, je puis vous paraître un peu étrange en vous demandant d'activer les procédés, mais je n'exprime que mon humble opinion, et s'il fallait plus de temps pour avoir la réponse des avocats, je serais prêt, pour ma part, à l'accorder, et je pense que mes électeurs n'aurait rien à redire, car depuis que j'ai l'honneur de siéger dans le Conseil, je me suis toujours fait un point d'orgueil de faire prévaloir mes intérêts à la place des leurs, et si je n'ai pas toujours réussi, il n'y a pas de ma faute, il faut s'en prendre aux circonstances.)

M. RONFLEUR, (qui ne dort pas.)

M. le Président, je crois que tous les membres tombent d'accord sur un point, on veut sauver du temps, et monsieur Flexible qui paraît si avare du sien, ne l'est pas autant de celui des autres, et moi, pour un, j'aurais pu me passer des écarts de son imagination et je vous demande en grâce et instamment de mettre le Bureau en mesure de faire face à la difficulté qui nous est opposée, et travailler tous ensemble à la résoudre le mieux possible.

(Quelqu'un veut lui passer la tabatière, il n'a pas oublié la dernière scène et son nez en est encore tout irrité, alors, du revers de sa main, il donne un coup qui fait échapper le précieux "nectar" des mains de celui qui le tenait et va se précipiter sur la devanture de M. l'Intention, qui était ce jour-là en grande tenue, avec pince nez en office. Oh ! horreur. lui qui ne prise, ni ne fume, ni ne chique, le voilà à éternuer à faire trembler la salle qui riait aux éclats et qui eut à souffrir tout le reste de la séance, chaque fois qu'il avait à se baisser pour écrire, car le messager eut beau user son balais, ses mains et son torchon croûté, le maudit tabac s'était imprégné dans le drap et n'en sortait plus ; puis la tabatière en contenait un bon quartron !!! Ce pauvre monsieur l'Intention, les yeux lui pleuraient comme à la ménagère qui tranche des oignons, et la tête lui allait comme si elle avait été aux prises avec le rhume de cerveau le plus rebelle.

Il voulut parler, mais le bruit de l'éternuement couvrait chaque fois sa voix, enfin le Président finit par le comprendre et se chargea lui-même de faire au Bureau la lecture de la fameuse opinion légale.

M. POMPEUX.

Je regrette l'accident involontaire qui vient d'arriver à monsieur l'Intention, mais vous venez d'entendre l'opinion des avocats que vous attendiez tous avec impatience et qui déclarent que nous n'avons pas le droit de biffer aucun nom sur les listes des votants, qu'ils aient payé ou non. Sauf à recourir en justice, après l'élection, contre ceux qui enrégistreront leurs votes et qui seront en contravention avec la loi. Et cette opinion MM., est appuyée de plusieurs de nos sommités du Barreau.

M. POINT-NOIR.

Mais je ne comprends plus rien, vous donnez, M. Pompeux, le droit de voter à tout le monde indistinctement, et vous voulez les poursuivre après leur vote pour avoir exercé un droit que vous ne pouvez leur refuser, sous les circonstances ?

M. FLEXIBLE

Je vous en prie, M. Point-Noir, respectez l'opinion des avocats, nous l'avons demandée, cette opinion est contraire à la position indépendante prise par le Bureau, sachons, en hommes intelligents et d'expérience, nous y soumettre.

(Tout bas.) Point-Noir ne dites donc rien, cette décision des avocats nous est toute favorable, et les catholiques vont être maîtres des élections !!!

(M. Point-Noir (qui n'entend pas risée sur le chapitre de l'honneur et du droit) repousse avec indignation cet aveu intempestif de M. Flexible, et il déclare hautement ce que M. Flexible vient de lui dire. M. Flexible nie, M. Point-Noir affirme. M. Flexible se vante d'avoir mis un protestant dehors de Quartier Ste. Anne et fait montre de sa libéralité, en déclarant qu'il soutient un protestant, dans le

Quartier St. Antoine, contre un catholique, et met M. Point-Noir au défi de le mettre en contradiction avec lui-même. M. Point-Noir ne se possède plus, il se bat les flancs avec ses longs bras et aurait fait goûter de ses poings à M. Flexible, si tout le Bureau n'était intervenu en se hâtant de jeter un peu d'eau froide sur l'atmosphère échauffée qui brûlait toutes les têtes dans le moment.)

M. LE PRÉSIDENT.

A l'ordre, MM., à l'ordre, s'il vous plaît, je regrette qu'un membre du Bureau se soit oublié à ce point, quoiqu'un autre lui ait bien donné raison, mais, MM., nous ne sommes pas ici pour satisfaire nos prétentions individuelles et pour faire parade de nos personnes, nous sommes ici, MM. pour remplir un devoir sacré et je crois que vous en êtes tous pénétrés comme moi de ce devoir, c'est à nous MM. à nous montrer à la hauteur de notre tâche et à faire connaître au public ce qu'il doit attendre de ces inondations qui prennent pour base de leurs actions, la conscience, source actuelle de toute justice et de toute injustice.

Ce discours de M. Pompeux a pour effet de calmer un peu l'agitation des esprits, mais M. l'Intention voudrait bien se faire entendre, il n'a pas rempli les journaux de ses correspondances pour le plaisir de se mettre en évidence, sans qu'on en parle, il veut répliquer à l'opinion des avocats, mais impossible, le tabac a donné le branle à ses fosses nasales, et le voilà parti à éternuer, à éternuer au point d'éclater !!! Le Président lève aussitôt la séance, tout le monde se tient les côtés et M. l'Intention prend sa course et fonce dans sa chambre où le messager l'attendait avec une nouvelle toilette, et la rumeur ne dit pas s'il éternue encore, mais il y a une chose certaine, c'est qu'il n'écrira plus de correspondance pour le roi de Prusse de sitôt.

On cherche M. l'Embarras, il s'était éclipsé depuis longtemps, et coure encore ; comme le renard de la fable !

Il lui fallut à jeun retourner au logis,
Honteux comme un renard qu'une poule aurait pris,
Serrant la queue, et portant bas l'oreille.

Certain Echevin notaire qui passe pour avoir de la voix, entonne sans façon, sous forme de fin finale, une pochade bien connue, à l'adresse de M. Pompeux :

Payez-lui donc son salaire, C'est un fort joli garçon ; Il a des beaux petits yeux noirs, Il chante de belles petites chansons	}	bis en chœur
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---	--------------

FIN

Correspondances.

L'ASSOMPTION, 10 MARS 1872,

M. le Rédacteur,

Le numéro de la "Minerve" du premier courant, m'est tombé, par hasard, sous la main.

En parcourant les colonnes de ce journal, que je n'ai pas l'habitude de lire, j'y ai trouvé une communication signée "H" dans laquelle l'auteur a voulu, très certainement, alléger son cerveau fatigué par les matières hétérogènes qu'il contient, suivant en cela, les prescriptions de quelque médecin officieux.

Monsieur le Correspondant passe sous silence, à dessein, je

suppose, les principaux points légaux qui ont été discutés avec tant de logique, devant son Honneur le Juge Beaudry, par monsieur Provost, son avocat de Sainte Scholastique, et qui ont été mis d'abord par son Honneur le Juge, pour donner libre passage à un "jugement éclairé," qui amendait une loi très positive et très explicite, "sous prétexte que le public n'avait pas souffert."

Voilà, monsieur le Rédacteur, toute la base de l'argumentation de monsieur Ouimet et tout le motivé du jugement en question. Oh ! quel beau système d'éclairage ! J'aimerais à savoir si les citoyens de la paroisse de Montréal s'en trouvent bien depuis qu'ils ont été assommés par un jugement écrit avant la fin du plaidoyer. Si ce système a quelque mérite, l'inventeur pourrait envoyer une branche de son mécanisme au Code des Curés, afin d'éclairer messieurs les Gallicans qui se donnent tant de fatigues pour faire croire que l'État est au-dessous de l'Église.

Je n'ai pas l'intention de passer en revue tous les points de la communication de monsieur "H" je me bornerai dans cet écrit, à examiner certains avancés de M. le correspondant.

Le "Franc-Parleur," en date du quinze du mois dernier, dites-vous, annonce que messire Bédard était en mauvaise intelligence avec quelques personnes de sa paroisse. Vous vous trompez monsieur "H," jamais le "Franc-Parleur" a dit de semblables choses, car monsieur le Curé Bédard ne conserve que de bonnes dispositions pour tous. Mais ce que le "Franc-Parleur" a dit, le voici : il a avancé que cinq à six personnes dirigées par le jeune Edouard Leblanc et son savant ami Onulphe Peltier, avaient de la rancune contre monsieur le Curé, ce qui est bien différent, à mon avis. Cet avancé, tel que formulé dans le "Franc-Parleur" est exactement conforme en tout à la vérité, ne vous en déplaît, monsieur l'écrivain, comme vous le comprendrez bientôt.

Vous appelez messieurs Edouard Leblanc et Onulphe Peltier des hommes bien posés dans l'estime du comté. Soit pour le passé, mais maintenant ?

Et dans la paroisse de l'Épiphanie, d'après ce que nous apprenons tous les jours, ils ne le sont pas tant, et ils le seront encore moins plus tard, suivant toute probabilité.

Le jeune Leblanc était-il bien posé sur le husting de l'Épiphanie, quand il traitait son Curé de calomniateur, le jour des Rois, après la grande messe, en présence de toute la paroisse ? C'était là, je suppose, la meilleure résolution qu'il avait prise pendant l'audition de la sainte messe ; et ce qui doit le rendre encore mieux posé, c'est que la chose était préméditée, puisqu'un certain vieillard qui, depuis deux ans, au lieu de venir à son église, préfère vivre dans sa retraite, occupé à méditer sur des grrrrrandes fondations, s'est rendu, ce jour là, à la porte de l'église pour sanctionner par sa présence comme par sa parole douce et suave, les discours d'un jeune rejeton avide de s'illustrer. A mon avis, monsieur Edouard Leblanc ne posait pas si bien, quand deux braves hommes, messieurs Pierre Peltier et David Léveillé lui ont crié de toute leur force que, lui, Edouard Leblanc, les avait sollicité de signer des demandes de cantine en faveur de quelq'n'un que le Conseil avait déjà refusé plusieurs fois. Comme il était digne de pitié, quand il voulait repousser ces preuves, en traitant ces deux messieurs d'hypocrites ; disant ensuite au public : Ne suis-je pas plus digne de foi que ces messieurs ? Ah ! cher Edouard, sachez que Pierre Peltier et David Léveillé pèsent autant que vous dans la balance. D'ailleurs le public ne s'est-il pas retiré en criant : Honte à Leblanc !!! Trouvez-vous le jeune lévite de l'école libérale catholique de l'Épiphanie, bien posé, quand il refusait à plusieurs reprises, d'aller voir son Curé qui l'avait invité afin de faire connaître ses dispositions, pour l'octroi des licences. Si ce monsieur et ses collègues fussent allés chez monsieur le Curé, comme ils en avaient été requis en chaire le dimanche suivant les élections, pour faire connaître leurs dispositions, à seconder les vues du Pasteur, relativement à l'octroi des licences, la paroisse n'aurait pas été affligée d'une élection, parce que monsieur Piquette et les cent quatre qui l'ont soutenu auraient mis bas les armes. Monsieur Leblanc a-t-il prouvé qu'il respectait son Curé, et voulait l'accord dans la paroisse ? Je ne le crois pas. N'est-ce pas qu'il pose bien, ce bon Edouard ? Je laisse notre

harangueur de husting pour aborder le savant législateur, l'homme aux six cents piastres, le brave candidat qui vote d'un côté, parce qu'il craint d'être battu en votant de l'autre. En voilà un brave qui s'appelle, qu'en pensez-vous ?

Trouvez-vous qu'il paraît bien à la chambre de Québec, quand il n'ouvrait la bouche que pour dire oui ou non. Pose-t-il mieux dans le comté ?

Sachez que s'il a été élu, c'est grâce à M. Alexandre Archambault. Comment cela, me direz vous ? Voyons. Depuis deux ans, l'honorable Louis Archambault annonçait la candidature de M. Rocher, pour la chambre locale.

Monsieur le grand et gros philanthrope, dévoré par le zèle de faire du bien au public, s'est décidé de demander à quelques amis de vouloir bien faire mousser sa candidature. Quelquefois, les électeurs font une requisition à un candidat, mais ici, c'est le candidat qui quête les sympathies.

Inutile de dire que pour monsieur, payer des "traites" à droite et à gauche, était une affaire journalière, tout cela, dans le but d'inculquer des principes (à sa façon) dans la tête de ses amis.

Rendu à Mascouche, le quinze de mai dernier, M. Louis Archambault fut très surpris d'entendre mettre en nomination monsieur Onuphe. Grand embarras dans le camp. Deux candidats, de la même couleur, sur les rangs. Le pays est en danger, s'ils perséverent tous deux, par ce que monsieur Alexandre passera entre les deux. Que faire ?

De pressantes instances furent faites auprès de monsieur Peltier par l'honorable Louis, pour le faire résigner. Naturellement, le public s'y attendait, de la part d'un homme qui ne sait pas même lire couramment et qui signe son nom machinalement. Mais ne vous y fiez pas. Lui, Onuphe, résigner, pour laisser passer un homme instruit et qualifié sous tous les rapports ! Ne savez-vous pas que monsieur Peltier n'a jamais fait de mal à personne, lui l'agneau sans tache, et qu'en conséquence, il doit aller à la chambre pour faire du bien à sa bourse, après avoir fait tant de bien à tout le monde.

Monsieur Rocher, voyant l'entêtement de notre homme bien posé, a dû se retirer.

Mr. Rocher se retirant, la lumière faisait place aux ténèbres !!!

Votre savant législateur posait-il bien sur le husting de l'Épiphanie, lors de la grande assemblée du 25 Mai dernier, quand il débitait sa phrase banale : "Messieurs, vous me connaissez, je suis au milieu de vous ; j'ai fait du bien. Si vous m'envoyez en chambre, je travaillerai pour vous, ne soyez pas en peine ; bien, Messieurs," ... après une petite pause, comme personne ne pensait à crier hurrah pour lui, monsieur Onuphe en homme qui méprise les honneurs, leva son chapeau aussi haut que possible, et l'agitant dans les airs, il réussit à faire comprendre aux officieux que c'était le temps d'applaudir. Aussi à peu près un tiers de l'assemblée, au plus, se mit à applaudir. Or, l'assemblée se composait de douze cents personnes au moins. L'homme bien posé n'a donc pas enlevé les applaudissements de la majorité. Messieurs Rodrigue Masson, Taillon, Alexandre Archambault et Beausoleil, qui ont si bien parlé en faveur du programme catholique ont enlevé les applaudissements des deux tiers de l'assemblée qui avait été convoquée en faveur du programme.

Ne voyez vous pas que monsieur Peltier a été élu à défaut d'autre, dans le but de s'en servir plutôt que de diviser les forces, et par là laisser passer. M. Alexandre Archambault qui n'avait pas l'intention de se présenter. D'ailleurs une bonne moitié de l'assemblée ne l'a-t-elle pas demandé à grands cris ?

Voulez-vous savoir un petit secret, monsieur l'écrivain "H" Mais n'en parlez pas.

L'hiver dernier, d'après une certaine rumeur qui circule monsieur Onuphe Peltier qui avait des reproches à formuler contre l'Honorable Louis, alla trouver monsieur Alexandre Archambault, et lui dit : Alexandre, laissez moi passer pour la chambre locale, et je vous soutiendrai pour la chambre fédérale.

M. Onuphe ne croyait pas poser si bien dans l'estime du comté, puisqu'il mettait en œuvre ces petites intrigues.

J'ai lieu de croire que vous auriez été battu, monsieur O.

Peltier, si une contestation sérieuse vous eut été faite, soit par monsieur Rocher, soit par monsieur Alexandre Archambault, pour la simple raison, dit-on, qu'un engin à voter, que le premier venu pourra mettre en mouvement en sa faveur, suivant la plus grande quantité de graisse qu'il versera sur le mécanisme, est toujours à redouter.

Cette proposition ne contient rien qui ne soit de la plus stricte vérité.

Avant les élections de l'été dernier, plusieurs journaux ont réclamé fortement contre l'entrée en parlement d'hommes ignorants qui ne sont que de véritables zéros, précisément parce que les nullités se mettent généralement sur le marché. D'ailleurs monsieur le membre bien posé, corroborait il n'y a pas longtemps, ce que je dis de lui, quand il informait plusieurs électeurs, qu'il espérait leur rendre des services plus tard, parce qu'il commençait à comprendre quelque chose dans les affaires de son pays. Après une session, qui vous a donné six cents piastres, vous dites que vous commencez à comprendre quelque chose, mais de grâce que saviez vous donc auparavant ?

Halte là, mon ami, brave philanthrope, nous avons besoin à la chambre d'hommes capables, qui comprennent, avant d'y aller, et non pas d'hommes qui y vont pour apprendre ab, il, or, ut.

M. le Rédacteur, si vous voulez me le permettre, je vais coter des histoires, mais des histoires vraies, pour nous délasser et nous instruire en même temps.

L'été dernier, monsieur Onuphe Peltier étant assis sur le perron de sa maison, voulut faire le savant, en présence de plusieurs personnes. A la mode des hommes d'affaires, il déploie sa Minerve, affectant une capacité qu'il n'a pas, et se met en frais de lire les nouvelles. Or, entre autres nouvelles, le journal parlait d'un caucus ministériel qui avait eu lieu à Montréal. Eh! bien, comment a-t-il lu? Bien, assez bien, me direz-vous, car le représentant du bon et intelligent comté de l'Assomption doit lire au moins d'une manière intéressante et honnête. Voyons, et lecteurs ne riez pas avant le temps, voici l'article qu'il voulait lire.

" Avant hier, il y a eu un.....un.....ici notre futur législateur se mit à épeler plus fort qu'auparavant, après avoir sué, non pas du sang, mais de l'eau, il obtint le résultat suivant: " il y a eu un.....un.....Gros—cus ministériel. " Ah, ah, ah, reprit, en riant, l'un des auditeurs, celui-là c'est vous à coup sûr. Notez, lecteur, en passant, que M. Peltier pèse, en matière, à peu près 300 livres, sans exagération, ni excuse. C'est sans doute la raison qui portait le ricaner à lui appliquer le passage en question.

Notre prétendu savant, pour jeter un voile sur son incapacité, passa la "Minerve" à son voisin, le priant de lire à sa place, vu qu'il (Mr. Peltier) n'avait pas ses lunettes. Or, il est bon de remarquer que monsieur n'a jamais porté de lunettes.

Je suis d'avis qu'il aurait besoin de surcharger son nez délicat de plusieurs paires de lunettes, avant d'être capable de lire couramment.

L'été dernier, encore, un certain membre qui venait d'être élu pour un beau comté, alla se promener à Joliette, se trouvant avec quelques connaissances, monsieur le membre fit venir du vin, et en but plusieurs verres avec ses amis. Bientôt son esprit fermenta et devint naïf à tel point qu'il fit des révélations bonnes à signaler.

L'un de ceux qui avaient l'honneur de boire avec monsieur le membre, prit la liberté de poser, à ce dernier, la question suivante. Mr. le représentant, de quel parti serez-vous, rendu à la chambre ?

Sacristi, répondit monsieur le membre, rendu là je travaillerai pour mon affaire, avant tout, au diable la boutique, mon affaire avant celles des autres. Après ce coup de naïveté, il a été question du futur chemin de fer.

Maintenant, monsieur l'administrateur de nos deux hommes bien posés, je vais continuer de disséquer les autres parties de votre communication.

Vous doutez que le parti, Peltier et Leblanc, ne compte que cinq à six personnes. Je vous laisserai douter tant qu'il vous plaira, mais je vous dirai qu'il n'y que cinq ou six personnes dans la paroisse, disposées à suivre les hommes bien posés, d'une manière aveugle et par malice. Si dans l'é-

lection, une majorité a voté pour monsieur Leblanc, la cause en est que ce monsieur a fait force promesses chez lui, ailleurs, et surtout à l'ouverture de l'Assemblée pour l'élection, disant qu'il suivrait avec ses collègues, les avis de monsieur le curé pour l'octroi des licences.

N'allez pas croire, parce que monsieur Leblanc est maire, que toutes les sympathies de la paroisse lui sont acquises; vous vous tromperiez grandement.

Que ce monsieur suive une bonne ligne de conduite conforme aux promesses qu'il a faites; qu'il n'ait pas la prétention de se mettre à la place du prêtre, en voulant se servir de ce dernier, comme d'un escabeau, afin de parvenir à l'honneur de tout conduire dans sa paroisse; alors il pourra bien poser dans la force du mot.

Mr. Leblanc a gagné son élection avec 20 de majorité.

Pendant les deux jours du poll, cent quatre voix ont été enregistrées pour M. Piquette, plus une; celle de Joseph Forest, qui a été enregistrée contre Mr. Piquette, quoiqu'elle ait été donnée pour ce dernier, ce qui réduit à cent vingt-trois le nombre de votes donnés pour Mr. Leblanc.

Sur les votes de monsieur Piquette, retranchez sept étrangers; retranchez-en quatorze sur les cent vingt-trois donnés à monsieur Leblanc, il s'en suivra que ce dernier aura obtenu une majorité de douze dans la paroisse.

De ces douze voix, retranchez Francis Pariseau, qui avait reçu une piastre de Pierre Charpentier, à trois heures après minuit, sous prétexte d'aller chercher un homme avec sa voiture; lequel Pariseau avait déclaré plusieurs fois vouloir voter pour monsieur Piquette. Vers 10 heures de l'avant midi, ce jour-là, un ami de monsieur Leblanc vint notifier Pariseault d'atteler pour aller chercher son homme. Rendu en face de la maison de Mr. O. Peltier, le pauvre Pariseault fut enveloppé par un bataillon et emporté chez M. Peltier. Une fois dans la maison, Mr. Peltier dit qu'il n'ira pas chercher l'homme, vu qu'il était arrivé. Tiens, mon cher Pariseault, tu ne me connais pas encore, dit Mr. Onuphe, suis-nous et tu ne t'en repentiras pas. Plus tard, tu verras si je suis un homme. Viens prendre un coup, sacristi, tu es des nôtres, et je suis certain que tu ne me refuseras pas de voter avec moi.

Pariseault, édifié par un si beau discours et l'exemple d'un grand nombre d'autres, but de la bonne boisson, et commença par pencher un peu. Craignant de l'échapper, plusieurs sautèrent dans sa voiture et l'amènèrent au poll. Le voyant arriver en si bonne compagnie, monsieur Edmond Leblanc ordonna à ses amis présents de faire place pour permettre un accès facile au poll. M. le président demanda à monsieur Pariseault pour qui il votait? monsieur Pariseault, ne sachant où il était, répondit, je vote pour monsieur Onuphe.

Dites maintenant, que la boisson ne donne point des principes.

Retranchez tous ceux qui ont voté pour monsieur Leblanc, dans la crainte d'être maltraités, soit par monsieur Leblanc, soit par monsieur Lynch, maître de la manufacture de chaises, ou soit par monsieur Peltier.

Retranchez le vote de Thomas Bleau, qui disait avant l'élection: je me laisserai enfoncer l'épée dans les reins, six pouces en profondeur, mais ensuite il faudra bien voter pour Mr. Leblanc.

Combien d'hommes engagés qui ont votés contre monsieur Piquette parce qu'ils appréhendaient pour eux les persécutions qui avaient été exercées contre Jean-Baptiste Marchand et Placide Pleau, le lendemain d'un voyage fait à Mascouche, en compagnie de leur bru, avec une vingtaine d'autres pour chanter à une fête religieuse, ce qui leur avait fait perdre cinq heures de travail, dans un temps où l'ouvrage ne pressait pas.

Veillez, monsieur le correspondant, tenir compte que le premier jour du poll, monsieur Leblanc avait fait une convention avec monsieur Piquette, de mettre les scrupules de côté pour faire enregistrer les votes, et que le second jour s'apercevant que les gens de monsieur Piquette votaient plus en grand nombre que les siens, il a brisé cette convention, et a refusé de laisser entrer des votes pour monsieur Piquette quoiqu'il les ait guetés lui-même, la veille.

Monsieur Leblanc, est-il vrai que le premier soir du poll,

vous avez demandé à messieurs Pepin et Lahaise de voter pour vous ?

Puisque vous les croyiez habiles à voter, pourquoi les avez-vous refusé le lendemain, quand ils venaient enrégistrer leurs votes pour monsieur Piquette ?

Ici, je sens un besoin pressant de féliciter monsieur le Président de l'assemblée, sur la manière impartiale avec laquelle il a conduit l'élection. Le premier jour, il laissait enrégistrer les votes de trois quêteux, messieurs Saint Louis, Mousseau et Cusson, pour Leblanc, tandis que le second jour, il refusait ceux de messieurs Pepin, Lahaise et autres semblables, parce qu'ils votaient pour monsieur Piquette.

Si vous tenez compte, monsieur l'écrivain que " l'ennemi des orgues " s'est fait craindre de ceux qui lui devaient de l'argent, afin de les disposer à voter pour monsieur Leblanc ; si vous voulez bien croire que monsieur O. Peltier a fait promettre du bois de sciage dans le but de gagner des votes en faveur de son jeune secrétaire ; si vous tenez compte que des argents ont été offerts à Frédéric Archambault, à Michel Coderre, à Théophile Lapierre, qui heureusement ont refusé, vous comprendrez, et le public avec vous, que 18 de majorité annoncent une défaite plutôt qu'un triomphe, dans l'estime du public en faveur du jeune iusulteur de son Curé, en face de l'église.

Niez-le, jeune ambitieux, si vous êtes capable. J'ai dit que des argents avaient été offerts. Mais deux agents de monsieur Leblanc n'ont-ils pas offert à Michel Coderre (alias frère Coderre) une somme d'argent s'il voulait venir voter pour monsieur Leblanc ? Monsieur Leblanc, père, suivi de monsieur Pierre Charpentier, n'est-il pas allé, en plein minuit, chez Théophile Lapierre, lui offrir huit piastres s'il voulait voter pour son glorieux rejeton ?

J'ai dit que du bois avait été offert. Mais, François Martel n'a-t-il pas offert, au nom de monsieur O. Peltier, tout le comble d'un hangar, à son beau-père Onésime Lafortune ? Monsieur Onuphe lui-même, n'a-t-il pas renouvelé la même promesse de ce comble de hangar au même Lafortune, quelques heures plus tard.

M. Peltier, niez-le, si vous le pouvez, et nous vous donnerons des preuves positives que vous avez voulu acheter des votes. Est-ce là suivre les conseils, les avis de votre pasteur, qui, en s'élevant contre les excès de boisson et l'achat des consciences, remplissait un devoir dicté par les véritables principes religieux ?

Messieurs les hommes bien posés et autres, je vous défie de prouver qu'une seule centime ait été offerte, soit par monsieur Piquette ou autres pour influencer les voteurs.

N'est-il pas plus surprenant que monsieur Leblanc ait gagné son élection qu'avec dix-huit voix de majorité, quoiqu'il eut pour le servir une batterie complète de canons rayés, tels que messieurs Leblanc, père, Louis Richard, Octave Magnan, Pierre Charpentier, William Lynch, Jean Lamarche et autres, tous du plus gros calibre, que manœuvrait, avec habileté, un détachement de " Baubins."

Je nie sans aucun préambule que monsieur le Greffier de la Cour de Circuit ait été averti, longtemps avant l'élection de l'Épiphanie, par le Juge Beaudry, que ce dernier siégerait au terme de Janvier. Plus que cela, je vous prouverai que monsieur le Greffier a appris cette nouvelle seulement quelques jours avant le 26 Janvier, date de la cour, non pas de son Honneur le Juge, mais bien d'un ami qui arrivait de Montréal. Est-ce clair ?

M. le Pro. dites-vous n'a pas prononcé le nom de Mre. Bédard, quand il l'a insulté en pleine cour, cependant je maintiens ce qui a été dit dans le " Franc-Parleur " à ce sujet. D'ailleurs les preuves pourront être données, établissant certains, aveux faits par monsieur Ouimet en présence de huit électeurs de l'Épiphanie, à propos de son allusion en cour, relativement à ce qui avait été dit en chaire. Or, comme il n'y a que le Curé ou le Vicaire de la paroisse qui adresse la parole aux fidèles, dans la chaire, et comme à l'Épiphanie il n'y a pas de Vicaire il s'ensuit tout naturellement que l'allusion déplacée et grossière de Mr. le Procureur Général s'adressait à messire Bédard.

Le Franc-Parleur n'a donc pas dit faux, encore une fois. Je remarquerai à Mr. le Correspondant que précisément

par prudence, Mr. le curé se mêle des affaires scolaires et municipales comme il convient à un pasteur de s'en mêler.

Si Mr. Leblanc et ses collègues n'accordaient aucune licence, je dirais avec plus de raison que jamais, qu'ils veulent propager l'ivrognerie, parce que dans les circonstances présentes, refuser une licence, serait encourager les maisons non licenciées à vendre les boissons fortes, comme celle qui existe aujourd'hui, sous un nom faux, au grand scandale du public. D'ailleurs, Messieurs Leblanc et ses collègues n'ont pas oublié les promesses qu'ils ont faites le 8 de Janvier dernier à l'ouverture de l'assemblée pour l'élection. Ainsi, M. le correspondant, dormez en paix sur ce chapitre. Mr. le Curé Bédard n'a jamais déblaté en chaire contre qui que ce soit, pas même contre l'Honorable Louis Archambault. L'Honorable ministre des Travaux Publics, pour les paroles insultantes qu'il a prononcées à l'adresse de Monseigneur de Montréal, dans la grande assemblée politique du 28 Mai dernier.

Ce Curé zélé, qui aime tant son Evêque, ne pouvait pas laisser passer inaperçues des accusations aussi graves. En-effet, quand un ministre du gouvernement peut dire, entre autres choses pénibles, que Sa Grandeur avait opéré la division de la ville, en paroisses, d'une manière opposée à la loi civile, il y avait du danger à laisser le peuple sous cette impression scandaleuse, comme il y aurait lâcheté chez un Curé qui n'ouvrirait point la bouche pour défendre son Evêque, d'une attaque aussi peu méritée.

Que messieurs les ministres exécutent les lois faites, aussi bien que Sa Grandeur les suit en tous points, l'on ne verra point tant d'injustices scandaleuses.

Vous vous rappelez, dites-vous, qu'en 1867, une feuille, maintenant écrasée sous le mépris public, avait mal parlé de messire Bédard. Il est vrai, au moins, les insultes de cette feuille tournèrent à la louange de ce digne curé, tandis que les flatteries de certains libéraux catholiques, à l'adresse du prêtre, constituent de véritables insultes.

Dans l'un et l'autre cas, il y a donc grande ressemblance entre les libéraux proprement dits, et vous messieurs les libéraux catholiques, avec cette différence, que les libéraux catholiques sont plus ennemis de l'Église que les autres.

En terminant, M. le correspondant, je vous ferai remarquer qu'une seule phrase de votre écrit renferme une vérité, si vous l'appliquez à vos deux hommes bien posés et à quelques autres. Voici cette phrase :

" Aujourd'hui encore, les ennemis de ce courageux défenseur de la vérité font tous leurs efforts, pour compromettre celui qu'ils savent trouver sur leur passage, chaque fois que l'occasion s'en présentera."

M. le Correspondant, veuillez envoyer cette phrase à vos deux amis bien posés, messieurs Leblanc et Peltier, et vous leur aurez envoyé l'histoire exacte de leur conduite dans la paroisse de l'Épiphanie, à l'égard de leur Curé depuis trois ans.

SINCERITE.

M. le Rédacteur,

Après avoir bien voulu écouter notre déposition dans l'affaire de l'enterrement de Terrebonne ;

Après avoir attentivement lu, révisé, approuvé le texte de la réclamation que nous avons eu l'honneur de vous adresser à ce sujet, réclamation dans laquelle nous avons eu la délicatesse de passer sous silence les noms de la localité en question et les acteurs en cause ;

Après avoir fait bon accueil dans vos colonnes aux dénégations courroucées de M. le maire Duchesneau.

Vous ne pourrez loyalement refuser, je pense, aux propres témoins de cet incident si regrettable, la permission de vous confier les questions suivantes :

N'est-il pas vrai qu'on a empêché le service religieux, dans l'Église de Terrebonne, sur la dépouille mortelle de la jeune fille, qui avait été amenée de Montréal, le 19 Février

dernier, pour être ensevelie dans le tombeau de sa famille, sis au dit cimetière du dit Terrebonne ?

N'est-il pas vrai qu'on a notifié aux parents et amis de cette jeune fille que le service mortuaire ne pouvait être célébré dans l'Eglise de la localité ?

N'est-il pas vrai qu'on a effrayé la population sur les dangers imaginaires qu'entraînerait la célébration de ce service, et que la population ainsi effrayée a pactisé avec l'interdiction qu'on a fait relativement à l'entrée du convoi dans Terrebonne, et avec l'empêchement qu'on a imposé en cette circonstance à l'exercice liturgique du culte pour les morts ?

N'est-il pas vrai qu'on a exercé à ce sujet une pression sur le curé, puisque l'Eglise était toute préparée pour la cérémonie funèbre ?

N'est-il pas vrai que M. le Curé a exprimé ses regrets aux parents et amis, et qu'il leur a dit qu'il n'avait pas été le maître d'agir autrement et de faire conduire le corps jusqu'à l'Eglise ?

Il n'y a pas autre chose à savoir, et ceci sû, qu'importe toutes les clameurs du tiers et du quart ; toutes les dénégations des inculpés ; toutes les parties de cache-cache auxquelles on semble devoir se livrer ; toutes les fins de non recevoir sur lesquelles on épilogue. Tout ça c'est l'histoire de la cuvette de Pilate qu'il est très commode de se passer à la ronde, et voilà tout.

Mais pour ceux qui n'ont pas adopté la maxime de dire : "Quid est veritas ?" pour s'en aller ensuite, sans attendre la réponse, cette école de subterfuges et de faux fuyants reste sans valeur.

Et, vous ne voudriez pas, M. le Rédacteur, que le public put, sur une question qui touche aux libertés de l'Eglise, faire aux défenseurs de l'Eglise une application, même indirecte de ce texte sacré :

"Et facti sunt amici Herodes et Pilatus in ipsâ die, nam anteâ nimici erant ad invicem."

(Luc, XXIII, 12.)

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Rédacteur,

XXX

Le Sport.

BILLARD.

Nous ajoutons aujourd'hui quelques détails à la partie qui a eu lieu à Brooklynn entre Frank Dion et Bennett.

Voici ce qu'en dit le "New-York Times" : "Les spectateurs présents à la partie de billard entre Frank Dion et Bennett, disent que Dion a été drogué par des individus qui avaient intérêt à lui faire perdre la partie. Vers le milieu de la partie, le jeu fut interrompu pour quelque temps, environ quinze minutes. Quelqu'un offrit alors à Dion un doigt de brandy dans un verre, et se sentant fatigué, il le vida.

"On ne connaît pas la personne qui le lui a donné et on soupçonne qu'il y a eu malhonnêteté.

"Il est certain que lorsque le jeu fut recommencé Dion était troublé et incapable d'exécuter les coups les plus aisés. Cyrille, qui était demeuré assis près du billard et qui avait suivi la partie très attentivement, s'aperçut aussitôt de ce changement manifesté sur la figure et par les manières étranges de son frère ; et, soupçonnant quelque vilénie, il fit tout en son pouvoir pour neutraliser les effets de ce qu'il avait pris en lui faisant boire beaucoup

"d'eau à la glace. Mais il ne se remit que partiellement et fit preuve de beaucoup d'hésitation et de maladresse.

"On pense que quelqu'un de ceux qui avaient parié l'argentement contre Dion, lui aurait tendu ce piège en le voyant s'éloigner de Bennett si facilement dans la première partie du jeu."

Voilà une affaire qui a coûté cher à Dion. Il est à espérer qu'il ne se laissera plus rattraper, car il est coupable jusqu'à un certain point. Il n'aurait pas dû accepter ce verre, même s'il lui eût été présenté par un ami, car, même dans un cas semblable, il peut arriver que le contenu ait été falsifié par quelque poudre dont l'effet produit étourdissement ou paralysie, et ce sans culpabilité de la part de l'ami.

D'ailleurs, Dion sait fort bien que durant tout le temps des exercices préparatoires à la partie, le joueur qui est en pratique doit s'abstenir complètement de boisson et il doit avoir le soin de ne pas boire le soir où a lieu la partie.

Dion a manqué à cette règle ; il a été échaudé.

Il est bien probable qu'il va chercher à avoir sa revanche et Bennett est trop généreux pour la lui refuser. La chose aura lieu bientôt, et il est à peu près certain que Dion fera attention à lui.

Il est rumeur que John Deery, qui a été champion durant quelques mois, va bientôt défier Cyrille Dion, pour le titre de champion de l'Amérique et la possession de la queue de diamant, actuellement aux mains de Cyrille. La partie aura lieu à New-York et elle sera chaudement disputée, sans aucun doute.

ROY vs. BOYLE vs. FARMER.

Nos espérances se sont réalisées. Une course de deux milles, arrangée durant la semaine a eu lieu samedi dernier entre Roy et Boyle, vers 3½ p. m. Comme d'autres blancs pouvaient entrer, Farmer qui ne se sentait pas incapable de contester avec de pareils adversaires, se mit en ligne et l'issue de la lutte prouva qu'il avait eu raison d'agir ainsi. Les plus enthousiastes parmi les sportsmen et ils étaient nombreux—encombraient la piste. Un certain nombre de dames assistaient. Les Juges, choisis sur les lieux, furent M. J. C. James, T. W. Elliott et un autre dont nous ignorons le nom. M. Hinton présidait au départ.

La piste était en très bon état, moins toutefois à l'endroit près de la cabane où les coureurs s'habillaient.

Les paris n'étaient pas forts, presque tous sachant d'avance comment se terminerait la course. Roy était le favori, Boyle venait ensuite et personne ne s'imaginait que Farmer put arriver second.

A la surprise de tout le monde, Roy força pour prendre le devant, chose qu'il n'a pas coutume de faire, et réussit pleinement, Boyle le suivant de près et Farmer tout prêt de Boyle.

Le premier tour fut accompli dans cette ordre, mais cela ne plaisait pas à Boyle, qui voulait à tout prix prendre le devant ; aussi, à peine avaient-ils commencé le second tour que, vers le milieu de la carrière, Boyle faisait un effort et parvenait à devancer Roy, Farmer toujours troisième.

Vers la fin du troisième tour, à cent verges des tribunes, Farmer se fâcha à son tour et prit le devant.

Au premier coin du quatrième tour, précisément là où la piste était mauvaise, Boyle tomba, mais se relevant vivement, il eut bientôt rejoint les autres.

Les coureurs finirent le quatrième tour dans cet ordre, Farmer premier, Roy second et Boyle troisième.

Roy essaya de passer Farmer au cinquième tour, mais n'eut pas de succès.

A la moitié du sixième, Roy se ramassa sur lui-même et bondissant en avant au côté de la piste réussit à devancer Farmer; Boyle ne voulant pas rester en arrière imita l'exemple de Roy et prit la seconde place.

Quelques pas plus loin, Boyle talonna Roy et s'efforça de le passer, mais celui-ci répondit à tous ses efforts et la tentative de Boyle n'eut d'autre effet que de pousser Roy à s'éloigner de lui.

Le sixième tour accompli, Boyle se retira complètement et abandonna la course. A ce moment, Roy avait au moins cinquante verges d'avance sur Farmer, mais celui-ci tenait bon; la course était affaire fixée et sans accidents, Roy devait la gagner.

La distance entre les deux rivaux augmenta encore au septième tour et lorsque Roy arriva premier à la fin du huitième, Farmer était à plus de cent verges en arrière.

Les deux furent acclamés chaleureusement lorsqu'ils dépassèrent le poteau.

Farmer s'est montré très courageux, et, avec les années, deviendra un de nos meilleurs coureurs à longues distances.

Nous regrettons que le temps qui a été fait ne puisse être enregistré, car le temps n'a pu être pris au moment même où les coureurs partaient.

Néanmoins, nous le donnons tel qu'il est.

Par quartiers.—1.10 (?); 2.50; 4.30; 6.06; 7.50; 9.30, 11.15, 12.45 pour la course. Le temps de Farmer est 13.10.

Roy a donc prouvé qu'il est le champion de Montréal pour longue distance. Les "Alexandriens" ne sont pas fiers! oh! non!.....

Il ne reste plus maintenant qu'à amener une autre course de deux milles entre Roy et Keraronwe, le premier recevant 50 ou 60 verges de départ.

Nous espérons que la chose arrivera, nous verrons.

Dans tous les cas, nous croyons que Roy est le seul homme blanc capable de pousser Keraronwe afin de savoir à quoi s'en tenir une bonne fois sur la force extraordinaire de cet indien.

ERMATINGER VS. BOWIE VS. SUMMERHAYES ET AL.

Ceux qui avaient eu la direction de la course précédente, avaient aussi arrangé une course de cent verges à épreuves entre les meilleurs coureurs à cette distance, afin de rendre l'après-midi plus agréable et savoir à quoi s'entendre sur le mérite respectif de ceux qui s'engageraient dans cette course.

Ce genre de course s'appelle en anglais "Handicap," que nous traduisons par "Course à escart," et pour nous justifier nos lecteurs n'ont qu'à prendre le dictionnaire de l'Académie Française et regarder au mot, "escart," Ils nous diront après si ce n'est pas la définition exacte de ce que l'on appelle en anglais "a handicap race."

Ermatinger qui devait courir toute la distance accordait 2 verges à Bowie et 3 à Summerhayes et Daillebout, le jeune frère du célèbre indien de ce nom.

Foy et Becket que le public s'attendait à voir courir n'entrèrent pas et la course eut lieu entre ceux que nous avons déjà nommés.

La première épreuve fut prise par Ermatinger, Summerhaye second, Bowie troisième et Daillebout quatrième.

Le temps ne fut pas pris pour cette course. Bowie prétendit que cette épreuve ne devait pas compter, parce qu'il y avait eu faux départ, mais après avoir entendu M. Hinton, les Juges décidèrent que cette épreuve compterait. Bowie fut plus actif à la seconde épreuve et réussit à arriver exæquo avec Ermatinger, mais l'impartialité nous porte à dire que Ermatinger partit au mot "ready" et non au mot "go" comme il était entendu Daillebout et Summerhayes occupant les autres positions.

La troisième fut emportée par Bowie suivi de près par Daillebout, Summerhayes troisième. Le signal du départ avait probablement surpris Ermatinger qui n'était pas prêt et en conséquence fut laissé sur la ligne.

Pour ce qui devait être la quatrième épreuve; Bowie partit seul et finit la distance au pas, réclamant la course, mais le "Starter" ayant déclaré qu'il n'y avait pas eu départ, les Juges ordonnèrent à Bowie de courir de nouveau,

Enfin la dernière épreuve qui termina la course fut gagnée par Ermatinger. Bowie semblait arriver premier, mais à quelques verges des tribunes. Ermatinger qui avait mis en jeu tout ce dont il pouvait disposer, réussit à le passer par une $\frac{1}{2}$ verge. Cette dernière épreuve fut très intéressante. Ermatinger est donc lui aussi champion, mais pour courte distance.

Les prix étaient une montre pour la course de deux milles et un anneau en or pour la seconde.

Il est probable que samedi prochain, il y aura une course de deux milles entre Boyle et le jeune Daillebout pour 25 à \$30. Daillebout s'était présenté pour courir dans les deux milles, mais Boyle s'y objecta disant que s'il courait, lui—Boyle—ne courerait pas.

Le jeune indien se trouva froissé et dit que Boyle avait peur de courir avec lui, mais celui-ci lui répondit qu'il n'avait pas peur et qu'il le courrait dans n'importe quel temps. La partie a été fixée à samedi prochain.

Nous lisons dans "l'Echo de Lévis:"

—Un jeune homme de cette ville parlait hier avec un de ses amis qu'il parcourrait en une heure et demi la distance entre Lévis et l'endroit nommé Pintendre. On ne le prit pas d'abord au sérieux, mais finalement le pari qui était de \$20 fut accepté. Malgré la tempête et le froid rigoureux qu'il faisait, notre jeune compatriote se mit en marche, se rendit à Pintendre, chez M. Aubert, et revint au bout de une heure et quatorze minutes, ayant parcouru dans ce court espace de temps une distance de neuf milles. C'est une course qui mérite d'être mentionnée. Le jeune homme se nomme Verreault.

Certainement qu'elle mérite d'être mentionnée et c'est pourquoi nous lui donnons accès dans nos colonnes.

Le temps est très bon et il est à peu près certain que ce jeune homme pourrait accomplir la même distance en moins de temps s'il pratiquait. Cette distance a déjà été parcourue en 64 minutes et encore le temps n'est pas officiel—entre Montréal et Lachine—par Nellie Vosburgh en 1869, le Mercredi des Cendres; mais il faut ajouter que Vosburgh pratiquait continuellement pour les courses à la raquette. Cette année les membres du Club "Montréal" dans leurs marches ordinaires se sont rendus à Lachine en une heure et demie.

Ce jeune homme de Québec serait très utile pour porter

des dépêches en cas de guerre ou pour porter la malle l'hiver à travers plaines, bois et forêts lorsque les trains sont bloqués pendant des jours entiers, car le but des raquettes ne consiste pas seulement à former des coureurs, mais bien à endurcir le corps aux fatigues d'une marche difficile, longue et périlleuse.

Les Raquetteurs (?) ont déjà rendu de grands services au pays; il y a quelques années par exemple lorsqu'il était tombé tant de neige, plusieurs d'entre ces jeunes gens ont porté les malles de Montréal à St-Jean et de là elles étaient expédiées par les chars aux États-Unis. Nous pourrions citer encore beaucoup d'autres exemples.

L'action de ce jeune homme montre encore une fois de plus que nos jeunes compatriotes pourraient se distinguer avantageusement s'il voulaient, tant soit peu s'en donner la peine.

Enfin la course à une seule rame qui doit avoir lieu entre Fulton et Brown est définitivement arrangée. Après deux ou trois mois de négociations, le comité a décidé que la course aura lieu à Digbey où la marée, les courants, etc, sont très favorables pour une course de ce genre. La distance sera de quatre milles et les enjeux \$1.000 de chaque côté, chacun payant ses propres dépenses. Le temps sera fixé plus tard. Un tiers de la somme qui doit être fournie par Halifax a été souscrit immédiatement. Fulton est le chef du fameux équipage, "St Jean" du Nouveau-Brunswick et Brown est le champion à une seule rame du port d'Halifax. C'est le même qui lors des régattes à Halifax, l'été dernier, est arrivé second dans une course de ce genre, après avoir talonné le fameux Sadlier de l'équipage anglais Taylor-Wnishop.

Nous donnerons prochainement un tableau résumé accompagné d'une revue critique des courses à la raquette qui ont eu lieu cet hiver.

Samedi dernier au soir, il y avait fête au Victoria Rink.

Le comité avait organisé des courses qui ont été très-intéressantes.

Un de nos jeunes amis y a fait des merveilles.

Sur douze courses il en a gagné quatre.

La première—2 fois autour du Rink, à épreuves a été remportée par Mr. Charles LaMothe qui a pris la première et la troisième épreuve. Le mille—douze fois autour—a été une seconde victoire pour notre jeune compatriote. Prix—une médaille en or.

M. LaMothe a également gagné la course à barrières. Cette course n'était pas facile à accomplir, car il fallait passer sous les barrières et non sauter par-dessus.

La quatrième course était encore une course à barrières, mais cette fois, il fallait sauter par-dessus et le succès a encore couronné notre jeune ami.

Selon les règles de l'Association, les Juges ne décernèrent que deux prix à Mr. LaMothe, bien qu'il en eut gagné quatre. Le fils a hérité des vertus "sportiques" du père. Honneur à.

PROVINCE DE QUEBEC } COUR SUPERIEURE,
District de Montréal } Acte de Faillite de 1869
No. 985
In Re

JAMES McCARTHY

Failli.

Le vingt septième jour de Mars prochain le Soussigné fera application à la dite Cour pour obtenir sa décharge sous le dit acte.

JAMES McCARTHY,

Par son procureur,

ad litem

J. J. CARRAN.

Montréal, 15 Février 1872.

EST ACTUELLEMENT EN VENTE

L'INTERMEDE

DE

"LA COMEDIE INFERNALE"

AU

No. 9, Rue Ste. Thérèse,

Les libraires des villes et des campagnes pourront s'en procurer en s'adressant à ce bureau.

PRIX DE CHAQUE EXEMPLAIRE :

En gros..... 25 cts. ou \$3.60cts. la doz.
En détail..... 30 cts.

Les frais de post seront à la charge de l'acheteur.

PROVINCE DE QUEBEC } DANS LA COUR SUPERIEUR
District de Montréal }
No. 532

DAME CELINA DAIGNAU de la paroisse de Chambly, District de Montréal, épouse commune en biens de Louis Patenaude cultivateur du même lieu et dûment autorisée à ester en Justice par autorisation judiciaire pour les fins de la présente action,

Demanderesse,

vs.

Le dit LOUIS PATENAUDE,

Défendeur

Un action en séparation de biens a été intenté ce jour par la Demanderesse contre le Défendeur.

LUCIEN HUOT,

Procureur de la Demanderesse.

Montréal, 2 Février 1872.

d-23

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE DE 1869

Dans l'affaire de J. B. Resther, Entrepreneur et commerçant de la Cité de Montréal, tant en son propre et privé nom que comme ayant fait affaires en société avec Ignace Resther sous les noms et raisons de Resther & fils.

Failli.

Le soussigné, L. Jos. Lajoie, de la Cité et du District de Montréal, ai été nommé Syndic dans cette affaire.

Les Créanciers sont requis de produire leurs réclamations à mon Bureau, sous un mois, et sont aussi par le présent notifiés de se réunir à mon Bureau, No. 43, Rue St. François-Xavier, en la Cité de Montréal, Mercredi le sixième jour de Mars prochain à 11 A. M. pour l'examen du Failli et pour l'arrangement des affaires de la Faillite en générale

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 10 Février 1872

LE CHEMIN DE FER

**LE GRAND TRONC
DU CANADA**

1871 - ARRANGEMENTS D'HIVER - 1872

NOUVEAUX CHARS

POUR

TOUS LES TRAINS EXPRESS

Les trains partiront maintenant de Montréal comme suit :

ALLANT A L'OUEST.

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et tous les points de l'ouest à 8.00 A. M.
Expres de nuit do do 8.08 P. M.

ALLANT AU SUD ET A L'EST.

Train d'accommodement pour Island Pond et les situations intermédiaires 7.00 A. M.
Express pour Boston via Vermont Central 9.00 A. M.
Express pour New-York et Boston via Vermont Central 3.30 P. M.
Train de la Malle pour St. Jean et Rouse's Point, en connexion avec les Trains de Stanstead, Shefford et Chambly et en jonction avec le Chemin de Fer des Cantons du Sud-Mst et avec les Steamers du Lac Champlain 3.00 P. M.
Train de la Malle pour Island Pond et les stations intermédiaires 2.00 P. M.
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham, Portland, Boston, et les provinces d'en Bas, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe Upton, Acton, Richmond, Sherbrooke Lennoxville, Compton, Coaticook et Norton Mills, seulement à 10.30. P. M.

Il y aura des Chars Dortoirs Palais Pullman à tous les trains directs de jour et de nuit. Le bagage sera étiqueté pour tout le trajet.

Comme la ponctualité dépend des connexions avec les autres lignes, la Compagnie ne sera pas responsable des trains qui n'arriveront pas et ne partiront pas des stations aux heures données.

Les steamers *Carlotta* ou *Chase* laisseront Portland pour Halifax, N. E, tous les samedis après-midi, à 4.00 heures. Le confort est excellent pour les passagers et le fret.

La Compagnie Internationale des Steamers, faisant le trajet en connexion avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laisse Portland tous les Lundi et Jeudi à 6.00 heures pm., pour St. Jean, N. B., etc., etc.

On pourra acheter des billets aux principales stations de la compagnie.

Pour plus amples informations sur l'heure du départ et de l'arrivée de tous les Trains aux stations intermédiaires du chemin, s'adresser au bureau où l'on vend des billets, à la station Bonaventure ou au bureau No. 39 Grande Rue St. Jacques.

C. J. BRYDGES
Directeur-Gérant

Montréal, 8 nov. 1871. -52

C. — C. — C.

CELEBRE

Cordial Carminatif

Pour la Dentition des Enfants, Diarrhée, Dysenterie, Convulsions, perte de sommeil, et toutes maladies nerveuses auxquelles les enfants sont sujets.

PRIX : 25 CENTS LA BOUTEILLE.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

DEVINS & BOLTON

Salle d'Apothicairerie, Montreal.

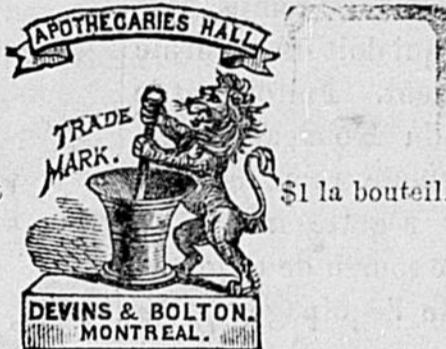
HUILE

DE

FOIE DE MORUE

A

L'HYPHOPHOSPHATE DE CHAUX



Prix 50c et \$1 la bouteille.

Dans cette préparation, il n'y entre que la meilleure huile de foie de morue. Son gout est doux et elle a la consistance de la crème.

Elle n'a ni l'odeur, ni le gout de l'huile. L'estomac le plus délicat peut la garder. Préparé seule ment p

DEVINS & BOLTON,

Salle d'Apothicairerie, Montreal.

A vendre chez tous les Pharmaciens.

Alcoolature d'Arnica

des RR. PP. Trappistes du Monastère de Notre-Dame des Neiges, est employée à l'usage externe et interne, avec une immense supériorité sur toutes les préparations de ce genre.

Prix : 80 cts. le flocon.

Agents pour le Canada :

DEVINS & BOLTON,

Salle d'Apothicairerie, Montréal.

LES CELEBRES

PASTILLES A VERS

DE

DEVINS

Approuvées par les Médecins Français et Anglais les plus éminents, sont à vendre chez tous les Pharmaciens et principaux marchands de la campagne.

Prix : 25 cents a boîte.

DEVINS & BOLTON,

Pharmacien en Gros,

SALLE D'APOTHICAIRERIE

MONTREAL.

MAGASIN CANADIEN DE FERRONNERIES.

H. BELIVEAU

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES

ET FABRICANT DE

FERBLANTERIES

Enseigne de l'Égouine et du Cadenas

193 ET 195, RUE SAINT-PAUL
MONTREAL

Assortiment complet d'Huiles, Térébentine, Pointures de toutes sortes, Vitres de toutes grandeurs, Vernis, etc.

Aussi : Poêles doubles à 1 ou 2 fourneaux, Poêles de Cuisine à Charbon et à Bois, de Fantaisie et autres.

C. A. PARENT,

NOTAIRE,

No. 43, RUE SAINT-VINCENT,

RESIDENCE :

376, RUE ST-JOSEPH

Montréal, 28 Septembre 1871.

"Le Franc-Parleur"

Publié tous les Jedis, à Montréal Canada,

A SES

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

No. 9 RUE STE. THERÈSE,

ANCIEN ETABLISSEMENT DU "PAYS"

ABONNEMENT :

Canada, \$2.00 par année, payable semi-annuellement.

États-Unis, \$2.50 par année, payable d'avance. Par numéro, 5 Centins.

L'abonnement sera de six mois ou d'un an.

Envoi par lettres enregistrées ou par ordre sur le Bureau de poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES :

8 centins la ligne, 1ère insertion
2 " " 2ème "

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de poste sur les publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné.

Le manque d'attention à ce détail entraînerait une dépense de deux centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Toutes lettres non-affranchies seront invariablement refusées.

Les journaux qui seront échangées ainsi que toutes communications se rapportant à la rédaction et à l'administration du journal, devront être adressés au FRANC-PARLEUR, No. 9, rue Ste. Thérèse, Montréal.

Le FRANC-PARLEUR formera à la fin de l'année un volume de 624 pages, grand in-quarto.

Toute personne qui nous fournira 5 abonnements, aura droit à la réception gratis du FRANC-PARLEUR, pendant un an.

A l'atelier du FRANC-PARLEUR, on se charge de toutes espèces d'ouvrages d'Imprimerie dans les derniers goûts, (cet atelier étant monté avec un matériel tout neuf à des prix défiant toute compétition.)